

dant les derniers douze mois devrait engager ses adhérents les plus convaincus, à suggérer certaines modifications. Je me propose plus tard de faire connaître à la Chambre un cas au moins qui s'est présenté dans la ville même où je demeure, dans lequel on s'est servi de la législation créant la caisse de retraite pour commettre, suivant moi, un abus criant, et je doute que les Ministres aient agi conformément à la loi.

J'ai déjà exprimé mon opinion sur le plébiscite. Je repousse *in toto* ce principe. Je crois que c'est un abandon des fonctions du Parlement. Je crois qu'il est du devoir d'un Gouvernement, dans notre système à responsabilité, de se présenter devant le Parlement, et s'il croit que la prohibition est bonne en soi, de soumettre un projet parfaitement défini, puis demander aux Chambres de l'approuver; et si elles le rejettent, de s'adresser au peuple et de l'inviter à le ratifier, triompher ou succomber avec ce qu'il croit être un grand principe de morale. Que le sujet soit moral ou immoral, il est, à mon sens, du devoir du Gouvernement d'avoir une opinion arrêtée sur cette question, puis de s'adresser au Parlement et de lui demander sa décision, ou bien, de ne pas y toucher du tout.

Est-ce rien autre chose qu'un moyen d'éviter au Gouvernement la nécessité de prendre la responsabilité d'aller devant le peuple et de lui dire: "Si vous voulez telle ou telle chose, vous l'aurez." Est-ce là le principe qui sert de base au régime du gouvernement responsable? Si les Ministres en avaient appelé au pays sur cette question de la prohibition des boissons alcooliques et s'ils avaient, soit individuellement, soit collectivement, mis en péril leur propre vie politique en la faisant dépendre du verdict qui serait rendu sur ce point, alors ils auraient parfaitement droit, il serait convenable pour eux de se présenter devant le Parlement et de lui demander ou d'adopter ou de rejeter cette proposition. Ainsi en est-il dans le fonctionnement de tout ce système,

Je crois qu'il y a là violation des principes du régime du gouvernement responsable, que c'est un moyen d'éviter de prendre une responsabilité qui appartient aux Ministres de la Couronne. Je ne dis pas cela avec l'intention de blesser, bien qu'à dire vrai, cela puisse sembler l'être.

Quant au suffrage, je suis partisan d'un système uniforme. Je ne me soucie guère de ce qu'il est maintenant, mais jamais de ma vie, je n'ai favorisé ce que vous appelez le suffrage accordé à tout homme indistinctement ou le suffrage universel. Mais lorsque nous tenons compte de l'étendue apportée au droit de suffrage accordé au peuple du Canada, c'est une grave question de savoir s'il ne serait pas préférable d'avoir un système uniforme pour toute la Confédération, ayant pour base le droit de vote reconnu à chacun, en y décrétant certaines restrictions quant à l'âge et à la résidence, plutôt que d'adopter un suffrage différent pour chaque province. C'est, je crois, le suffrage universel qui existe à l'Île du Prince-Edouard, et le même état de choses régit à la Colombie britannique, tandis que le droit de vote est restreint dans la province de Québec, et compliqué dans celle d'Ontario; et ainsi de suite dans toute la Confédération. Je parle pour moi seul et non pas comme l'interprète de qui que ce soit.

J'en suis venu à la conclusion que ma suggestion serait de beaucoup préférable surtout si l'on considère qu'au Canada tous les jeunes gens versent dans le Trésor une somme proportionnée à leur consommation de marchandises importées ou d'articles frappés de l'impôt de l'accise, que tout homme est sujet, à un certain âge, au service militaire pour la défense du Canada et de l'Empire. Suivant moi le principe n'a pas la même valeur quand vous l'appliquez aux provinces, parce que la taxe a presque exclusivement la propriété et le revenu pour base, et que bien des jeunes gens ne paient aucun impôt quelconque n'ayant ni biens-fonds ni revenu suffisant. Il s'en suit donc que l'application de ce principe est tout à fait différente lorsqu'il s'agit du Canada comparé aux diverses provinces.

Il y a plusieurs autres points auxquels j'aimerais beaucoup à toucher en passant en les envisageant au point de vue politique, mais je crois en avoir dit assez pour faire connaître au moins mes opinions sur la politique du Gouvernement, sur l'absence de principe qui caractérise sa conduite, sur son mépris de toutes les promesses qu'il a faites. Nous devons, je suppose, nous attendre qu'à l'avenir il continuera d'agir à peu près de la même manière.

J'espère que ces Messieurs n'appliqueront jamais leurs doctrines libres échan-